

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES
ANTÉRIEURES A 1790

REDIGÉ PAR M. ALFRED LEROUX, ARCHIVISTE

Haute-Vienne

Ville de Limoges

1^{er} fonds

Hôpital de Saint-Martial uni à l'hôpital général

Limoges

Imprimerie typographique D. Gély, imprimeur de la préfecture

1884-1887

Corps du répertoire

SÉRIE A — ACTES DE FONDATION ET PRIVILÈGES

H SUP LIMOGES 1 A 1

Union à l'hôpital général.

Liasse : 2 pièces parchemin.

1661-1663

Procès-verbal de translation des pauvres de l'hôpital de Saint-Martial, « au nombre de 45ⁱ, tant grands que petits, » au dit hôpital général « dédié à Saint-Alexis, » en vertu des lettres patentes du Roi, août 1661. Suit l'inventaire des meubles et effets divers trouvés en l'hôpital de Saint-Martial : « Premièrement, étant entrés, accompagnés comme dessus, dans la chapelle du dict hospital qui est sur la main droite, à l'entrée avons trouvé un bénitier de pierre de taille, de 2 pieds en carré, ayant par le dessus un petit coffre d'un pied de longueur et demi de hauteur, servant de tronc pour recevoir les charités et aumosnes faittes aux dicts pauvres. Du mesme costé y avons trouvé deux bancs-dossier [sic] à grosse menuiserie, attachés à la muraille, de la longueur de 8 pieds, chascun d'iceux ayant sur le devant un pupitre ou accouoir, de la longueur de 6 pieds, le tout de vieux bois de chesne ; plus, du mesme costé, un banc confessionnal fait dans le chesne ; plus, une image de la Vierge, de bois fort vieux ; plus, un crucifix en bosse de carte, de la hauteur de 3 pieds ; plus, 2 vieux tableaux rompus et percés en divers endroits ; plus, 4 pots de fayence guarnis de quatre bouquets en forme de fleurs servant à l'ornement de l'autel de la chapelle, » etc. - Transaction entre les administrateurs de l'hôpital général et les chanoines de la collégiale Saint-Martial, réglant les anciens droits prétendus par ceux-ci sur l'hôpital de ce nom, récemment uni à l'hôpital général, 1663.

H SUP LIMOGES 1 A 2

Cartulaire du dit hôpital commençant par ces mots : *In nomine sanctæ et individue Trinitatis*ⁱⁱ.

Rouleau - parchemin, longueur 3 m 80 ; largeur, 0 m 12.

XI^e siècle

Les actes y transcrits, intégralement ou par extraits, sont au nombre de 45. Ce sont pour la plupart des donations de terres ou de rentes en faveur de l'aumônier de Saint-Martial. Les dates conservées appartiennent à la première moitié du XI^e siècle. Ces actes concernent les ténements de la Font du Cerf, Vidonenc, Favarges, la Valette, les Champs, Rilhac-Lastours, Vineta, Viziou, Marcuel, Vedrenne, Beaune, la Seichère, les Combes, Bonnac, Grossareix, la Roche et Villefelix, Chanut, Chateaudéau, Leyssine, le Pré-Gras, Saint-Denis-

des-Murs, Mas-Béraud, Parinniac, Calzac, le Mas-Avalur, Dolieta, Boscmarèche, Larmont, Saint-Genest, Villemigou, le Coudert, le Mas de l'Ecluse, Mareac, Bostalaiz, Condat, Courcellas en la chatellenie de Roca-Aurazone, le lieu du Mas et la Cour. - Parmi les donateurs figurent : Roger de Laron, Adhémar et Gérald ses fils, Adhémar, vicomte de Limoges, Jourdain, évêque de la dite ville, Adalgarde sa mère, etc.

H SUP LIMOGES 1 A 3

Cartulaire du dit hôpital sous ce titre : *Haec sunt consuetudines belemosinaris beati Martialis*ⁱⁱⁱ.

Liasse : 1 pièce parchemin : longueur, 0 m 81 ; largeur, 0 m 58.

XI^e-XII^e siècles

La charte est divisée en 4 colonnes et écrite au revers sur trois des dites colonnes. Les actes y transcrits, intégralement ou par extraits, sont au nombre de 51 (le dernier sur une petite bande de parchemin cousue par un coin à la charte). Ce sont des donations de terres ou de rentes en faveur du dit aumônier. Les dates conservées appartiennent à la première moitié du XI^e siècle. - Ces actes concernent les ténements de Saint-Vaury, Rilhac-Lastours, Avalur, Boscmarèche, Karmont, Valette, Parinniac, Beumont, China, Saint-Denis-des-Murs, Marsac, Bosc-Alacuz, Condat, Boscalaiz, Mas-Bonel, les Farges, Leyssine, etc. - Parmi les donateurs figurent : Adhémar, vicomte de Limoges, fils de Gui aussi vicomte, Adalgart alias Adalgarde, mère de l'évêque Jourdain ; Roger de Laron et ses fils ; Jourdain, évêque de Limoges ; Archambaud de Lastours, Pierre, vicomte de Limoges, etc. (Cf. l'art. précédent).

SÉRIE B — TITRES DE PROPRIÉTÉ, DROITS UTILES, PIÈCES DE PROCÉDURE

H SUP LIMOGES 1 B 1

Donations.

Liasse : 3 pièces parchemin.

1348-1610

Donations faites : par Pierre Mercier, cleric, à l'aumônier de Saint-Martial de tous ses biens meubles et immeubles, 1348 : « *Petrus Mercerii, clericus, filius defuncti Mathei Mercerii, minor viginti quinque annis, major tamen ut asservit quindecim annis, ut per aspectum sui proprii corporis notarie apparebat, nichilominus juravit ad sancta Dei evangelia, ... pensatis affectione et devocione quas habebat et habet, ut dixit, erga, Deum et beatum Marvialem et domum belemosinarie dicti loci...* » Présent à la dite donation frère Adémar de Sarazac, religieux du monastère de Saint-Martial et prévôt des Combes, lequel promet de nourrir, habiller et chausser le donateur jusqu'à son entrée en religion et de le faire recevoir à ses frais par l'abbé de Saint-Martial, « *elapso tamen mesatgio prepositatus sui de Cumbis proximo venienti* ; » - par Martial Martin, chanoine de Saint-Martial, de 400 l. payables après son décès et de 50 écus de rente, sa vie durant, à condition que les bailes de l'hôpital l'autoriseront à percer dans sa maison, contigue au jardin de l'hôpital, une petite porte qui lui permette de jouir de la fontaine de l'hôpital, 1602. —

Obligation, faite par Jean Martin, procureur au Présidial, frère et héritier de Martial Martin, chanoine de Saint-Martial, aux bailes de l'hôpital de Saint-Martial, d'une somme de 280 l. pour la dotation de cinq repas et d'une autre somme de 120 l. pour la réparation de la muraille du grand jardin ; moyennant quoi sera déchargé de la donation de 400 l. faite par son frère au dit hôpital, 1610.

H SUP LIMOGES 1 B 2

Testaments.

Liasse : 4 pièces et 1 cahier in-4°, 9 feuillets parchemin ; 5 pièces et 1 cahier in-4°, 41 feuillets papier ; 2 sceaux.

1387-1503

Testaments : de Jean Bayard, bourgeois, léguant 5 sols de rente annuelle au dit hôpital, 1387 ; - de Jacques Bayard, fils du précédent, continuant le susdit legs, 1404 ; - de Pierre de Léobardy, notaire royal et procureur au Présidial, léguant 40 sols de rente annuelle au dit hôpital pour fonder un repas au jour anniversaire de sa mort, 1573. On y a joint l'inventaire des biens, meubles et immeubles du dit testateur ; - de Pierre Saleys, bourgeois et marchand, léguant 80 l. au dit hôpital pour la rente servir à la fondation d'un repas au jour anniversaire de son inhumation, 1576 ; - d'Etienne Disnemat, bourgeois et marchand, instituant un repas en faveur des pauvres du dit hôpital, 1588 ; - de frère Léonard de Léobardy, de la congrégation des Feuillants, fils et héritier de Pierre de Léobardy, notaire royal, léguant 25 l. de rente annuelle au dit hôpital ; plus 25 autres livres à l'hôpital de Saint-Gérald, 1590 ; - de Léonard Descouls, notaire et praticien, léguant quelques menues sommes aux pauvres de l'hôpital de Saint-Martial qui assisteront à son inhumation, 1592.

H SUP LIMOGES 1 B 3

Affermes.

Liasse : 1 pièce parchemin : 2 pièces papier.

1558-1647

Affermes : du tiers des revenus de l'aumônerie de Saint-Martial, pour le prix de 80 l., 1558 ; - de la totalité des revenus du dit hôpital, pour le prix de 600 l., 1562. - Pièce informe concernant l'afferme des dits revenus, 1647.

H SUP LIMOGES 1 B 4

Assignation d'une rente de 20 setiers seigle et 20 sols argent faite par l'aumônier de Saint-Martial pour l'aumône manuelle qui se distribue à certains jours de l'année aux pauvres de Limoges.

Liasse : 1 pièce parchemin.

1286

H SUP LIMOGES 1 B 5

Transaction par laquelle l'aumônier de Saint-Martial, du consentement de l'abbé et du chapitre, donne au dit hôpital la tierce partie des terres, cens, rentes, domaines et revenus de l'aumônerie à charge par ledit hôpital de payer la tierce partie des obligations dudit aumônier vis à vis de l'abbé et du chapitre.

- Procès-verbal de prise de possession de la dite tierce partie par les premiers bailes nommés par les consuls.

Liasse : 1 cahier in-4°, 5 feuillets parchemin ; 1 cahier in-8°, 16 feuillets papier.

1534

H SUP LIMOGES 1 B 6

Fondations de repas en faveur des pauvres du dit hôpital.

Liasse : 4 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

1556-1620

Fondations de repas en faveur des pauvres du dit hôpital faites : par la confrérie de Notre-Dame de la Conception, célébrée en l'église Saint-Pierre du Queyroix, moyennant 40 sols de rente annuelle, le dit repas devant être pris le jour de la Visitation Notre-Dame, 1556 ; - par Pierre Mauple et la dame de Bouillon, sa femme, moyennant 40 sols de rente annuelle, 1556 ; - par dame Sibille Juge, veuve de Me Jean Biais, élu pour le Roi en la sénéchaussée de Limoges, moyennant 40 sols de rente annuelle, le dit repas devant être pris le jour de Sainte-Catherine, 1559 ; - par Pierre Peyroche, moyennant 40 sols de rente, à charge par l'hôpital de faire avertir les héritiers dudit Peyroche pour qu'ils soient présents à la distribution, 1559 ; - par M^e Léonard Magnac, habitant de Limoges, moyennant 40 l. de capital à prendre sur les 100 l. qu'il réserve par son testament pour les œuvres charitables, 1569 ; - par Mathieu Armagaud, habitant de Chaptelat, moyennant 80 l. de capital, 1591 ; - par Jean Mauple, conseiller du Roi et trésorier général en la Généralité de Limoges, 1596, etc. - Procès-verbal d'un chapitre des chanoines de Saint-Martial reconnaissant qu'ils doivent aux pauvres de l'hôpital un certain nombre de repas annuels et renonçant à la rente de 10 setiers seigle à eux due par l'aumônier, 1566.

H SUP LIMOGES 1 B 7

Répertoire des titres portant fondation de repas en faveur des pauvres du dit hôpital.

Registre. - In-4°, 89 feuillets parchemin.

1555-1573

Les 58 actes y transcrits par ordre chronologique sont reçus par J. Rogier, J. Martin, Deschamps, Dangrezas, Malerbaud, Darfeuille, etc., notaires. - Parmi les fondateurs figurent : F^o 1 et ss., années 1555 et ss. : M^e Jean Romanet, « *receveur pour le Roy du taillon en l'élection du hault Limosin* ; » Me Léonard Descoulx, notaire et praticien ; Me Louis Romanet, greffier criminel en la sénéchaussée de Limousin ; les confrères « *de la freyrie Mons. Saint Pierre qui se fait et cellèbre en l'eglize de Saint Pierre du Queyroix* ; » M^e François Duboys, « *esleu pour le Roy nostre sire au hault pays de Limosin* ; » M^e François Béchameil, licencié es lois ; juge prévôtal de Limoges et les autres confrères « *de la ancienne et notable confrairie de Notre-Dame de Conception qui se fait et cellèbre ung chascun an et année en l'eglize parrochiale de Saint Pierre du Queyroix* ; » Joseph de Julien, receveur du taillon, et autres confrères de la frairie de Notre-Dame des Pâtres ; M^e Guillaume de Douhet, seigneur de Chambon, receveur du Roi dans la haute Auvergne ; dame Léonarde Texier *alias* Pénicailhe, veuve de Louis Maledent, bourgeois et

marchand de Limoges ; dame Jeannette Ruben, veuve de Jean Texier dit Pénicaille, bourgeois et marchand de Limoges ; M^e Joseph de Julien, « *chevalier, conseiller du Roi, trésorier de France et général en la recette générale établie à Limoges* »^{iv} ; Jean Biays, élu pour le Roi dans le haut Limousin ; Sibille Juge, femme du précédent ; Me Jean Rogier, procureur au Présidial de Limoges, et autres confrères de la frairie de la Nativité Notre-Dame qui se célèbre en l'hôpital de Saint-Martial ; M^e Léonard Barny, juge ordinaire de Limoges et Simone Romanet, sa femme ; M^e Mathieu Varracheau, sergent royal ; les confrères de la frairie de Notre-Dame du Puy « *qui se fait et célèbre en ceste ville de Limoges et au dict lieu du Puy* ; » Me Jean Texier, chanoine de l'église cathédrale et curé de Champsac ; - F^o 30 et ss., années 1561 et ss. : Me Jean de Charlonnya, contrôleur des deniers à Limoges ; noble Antoine Faucon, seigneur des Lèzes ; les confrères de la frairie de Notre-Dame de Mi-Août qui se célèbre en l'église Saint-Pierre du Queyroix ; M^e Jean Romanet, seigneur de Noalhes et de Lageponnet, receveur du taillon en l'élection du Haut-Limousin ; Jacques Massoulard, M^e chirurgien de Bellac, frère et héritier de Me Pierre Massoulard, procureur au Présidial de Limoges ; Jean Desflottes, hôte du logis de la Salamandre ; dame Marie Douhet, veuve de M^e Joseph Duboys, garde de la Monnaie de Limoges ; Jacques Grégoire sieur de Bas-Azis [*sic*], en son vivant contrôleur général des finances en la Généralité de Limoges ; Joseph Croizier, conseiller du Roi et receveur général des finances en la dite Généralité ; Me Jean Martin, procureur au Présidial ; Pierre Salleys, bourgeois et marchand.

H SUP LIMOGES 1 B 8

Lièves des fondations de repas faites en faveur du dit hôpital.

Liasse : 2 cahiers in-4^o, 44 et 35 feuillets papier.

1599-1607

Elles reproduisent les articles de la liève générale analysée ci-dessus.

H SUP LIMOGES 1 B 9

Lièves des fondations de repas faites en faveur du dit hôpital.

Liasse : 2 cahiers in-4^o, 14 et 36 feuillets papier.

1611-1613

Elles reproduisent les articles de la liève générale analysée ci-dessus.

H SUP LIMOGES 1 B 10

« C'est le livre terrier et répertoire des repas fondés aux pauvres de l'hospital de Saint-Martial de la ville de Lymoges, à l'honneur de Dieu, par charité et aulmosne par les habitans de la dicte ville et aultres pays, l'année 1555 ; et le premier fondateur des dicte repas fut honnorable Me Jean Romanet... et despuys plusieurs aultres ont continué d'en fonder d'aultres. Dieu par sa grâce et bonté les aye tous appellez en son paradis éternel. Lequel répertoire a esté fait aux diligences de sires Marcial Favelon, François Chastaignac et Joseph Crosier, bailes des dits pauvres ez années 1590-1592, aux despens du dict Crosier. Et les dits pauvres seront tenuz prier Dieu pour leurs prospéritéx et pour tout aultres leurs bienfaiteurs. Amen. »

Registre. - In-folio, 370 feuillets papier.

1590-1670

Les actes de fondation, portés dans ce répertoire, sont analysés à la date du jour où doit se faire le repas. Suit l'indication de divers actes et procédures relatifs aux lieux sur lesquels sont assignées les rentes de la fondation. (Un grand nombre de feuillets sont restés en blanc.)

H SUP LIMOGES 1 B 11

Titres.

Liasse : 2 pièces parchemin ; 3 pièces papier (imprimées) ; 1 sceau.

1587-1627

Bref de Sixte-Quint adressé à l'official de Limoges contre les détenteurs de titres. *Datum Romæ apud Sanctum Marcum, nonas septembres 1587.* - Monitoires obtenus de l'official de Limoges par le syndic de l'hôpital de Saint-Martial, en vertu de la susdite bulle, au sujet des rentes et autres droits dus au dit hôpital, 1588. - Deux proclamations portant exécution des susdites bulles contre les détenteurs des biens de l'hôpital de Saint-Martial, 1588 et 1627.

H SUP LIMOGES 1 B 12

Terrier du dit hôpital, en provençal, fait par Guichard Mercier, « *serviteur de frère Jehan Donnarel, aumosnier de Monseigneur Saint-Marsault de Lymoges.* »

Cahier. - In-8°, 36 feuillets papier.

1490

Les articles sont sous cette forme : F° 2 r° : « *Mousseu Jehan deu Vergier, prestre et chapello de Sein Pierre ; deu a chacun au per sa meyo en que demora, passada entre la meyo de maistre Jehan Banbol, d'uno part, et la meyo deus héritiers de Laurens Sirat, d'otra part, chacun an X s. de rendas.* »

H SUP LIMOGES 1 B 13

Terrier sans titre du dit hôpital.

Registre. - In-folio, 95 feuillets papier.

1535

(L'ancienne foliotation commence au numéro XXXIII.) - Les articles sont sous cette forme : F° 1 r° : « *Les tenanciers du lieu et vilaige du Pontvielh, à cause de la maison de Jehan Vergnault, que à présent demeure Pierre Tailbon, plus 4 sestérées de terre au territoire du Prat-Long, plus, une aultre terre au territoire du dict Pontvielh et autres quatre ors et terres au dict territoire confrontés en les lettres dessoubz mentionnés, doivent chascun an de cens et fondalité a la mesure du grenier de Mons. l'aumosnier et conduit : froment 1 quarte, seigle 3 émines, avoine .1 quarte, argent 6 sols.* » Suit l'indication des titres sur lesquels se fonde la dite rente.

H SUP LIMOGES 1 B 14

Terrier sans titre du dit hôpital.

Registre : In-folio, 100 feuillets papier.

Vers 1560

(Les premiers feuillets font défaut). - Les articles sont sous cette forme : F° 7 r° : « *Vénéralle M^e Jehan Bastide, le jeune, prestre de la ville de Limoges, en son vivant, et Pierre Bastide, son dit successeur, ont donné et légué aux pauvres du dit hospital de Saint-Martial 45 sols tournois chascun an de rente*

annuelle et perpétuelle, racheptable pour la somme de 45 l.... » Suit l'indication des titres sur lesquels se fonde la dite rente.

H SUP LIMOGES 1 B 15

« Terrier et inventaire et répertoire des tiltres, recognoissances papiers et autres documentz et enseignemens des droictz et devoirs deubz à l'haumosnerie et pauvres de l'hospital M. Saint-Martial de la ville de Limoges... »

Registre. - In-4°, 226 feuillets papier.

1589

Minute du suivant. Il y a en moins les additions postérieures à la première rédaction.

H SUP LIMOGES 1 B 16

« Terrier et inventayre et répertoyre des tiltres, recognoissances, pappiers et aultres documentz et enseignemens des droictz et devoirs dbeulz à l'haumosnerie des pauvres de l'hospital de Saint-Martial de la ville de Lymoges... »

Registre. - In-folio, 223 feuillets papier.

1589-XVII^e siècle

« Terrier et inventayre et répertoyre des tiltres, recognoissances, pappiers et aultres documentz et enseignemens des droictz et devoirs dbeulz à l'haumosnerie des pauvres de l'hospital de Saint-Martial de la ville de Lymoges, rédigé et corrigé au vray sur les tiltres et recognoissances par ranc et ordre des rentes, droictz et devoirs tant de la présent ville que des champs, en l'année 1589, à la diligence de Pierre Benoist, Psaulmet Faulte et Jehan de Jayac, bourgeois et marchand de la ditte ville, bayles et administrateurs des biens des dicta pauvres ez années 1587-1589, lesquelz, durant les dittes troys années, ont fait ériger et construyre le bureau des dicts pauvres qui est dans le porpris du dict Saint-Martial près le grand clostre et chappelle de la Trinité, et fait agrandir le grand jardrin du dict hospital, fait faire et bastyr la murailhe du dict jardrin du costé de Vielbas-Claux, tout à neuf de chaux et arrène, et dans icelluy jardrin fait fère la fontayne qui est dans le dict jardrin du dict hospital. Lequel répertoire est escript de la main de Me Jacques Bontaud, presbtre de l'esglise parrochiale de Saint-Pierre-du-Queyroix de la ditte ville de Lymoges. » - 1^o Ville et château de Limoges. Les articles sont sous cette forme : F^o 2 r^o : « Barthezard Tiendet, cousturier de Lymoges, pour sa maison où il demeure, assize audict Lymoges, confrontée et joignant à la maison du dict aulmosnier par derrière, d'une part, et l'esglise M. Saint-Martial, d'aultre part, et la rue du Clochier par devant, d'aultre part, en ses appartenances doit chascun an de cens et fondalité à M. l'haumosnier de Saint-Martial, payables moythié à la Nativité M. Saint-Jeanet l'aultre moytié à la feste de la Nativité Nostre Seigneur, argent cent solz. » Suit l'indication des titres sur lesquels se fonde la dite rente. - Parmi les débiteurs nommés dans les articles suivants figurent : M^e Mathieu Mazentin, avocat ; Jean la Pasquète, « chousselier ; » M^e Guillaume Peyteau, prêtre ; l'abbé de Saint-Martial ; M^e Jean Bastide, prêtre ; M^e Bartholomé Saleys, chanoine des églises de Saint-Etienne et Saint-Martial ; sire Jean Dalesme, bourgeois et marchand ; frère Pierre de Léobardy, religieux feuillant de la maison de Bordeaux ; M^e Joseph Croizier, receveur général ; M^e Guillaume Charlonnia, notaire de Limoges ; Gilbert Taloy, maçon ; dame Léonarde de la Roche, veuve de Guillaume Gerveys ; sire Melchior Delavault, marchand ; M^e Martial Martin, chanoine de Saint-Martial ; M^e Jean Guérin, docteur

en médecine. – F° 39 r° : Rentes dues à l'hôpital de Saint-Martial comme représentant l'ancienne frairie des Boulangers de Limoges, « *qui anciennement se célébroyt en l'esglize M. Saint-Martial, à l'autel de Sainte-Croix, à l'honneur de Dieu, M. Saint-Martial et toute la court celestialle de Paradis.* » Entre autres droits perçus de ce chef par l'hôpital figure « *le droict de jadicbe, aultrement le droict de la culière du claustre, que les dictz bolengiers avoyent accoustumé a lever au dict claustre et marché du bled de la ditte ville, et despuys les dictz bolengiers, les dictz pauvres ou leurs fermiers l'ont tenu, scavoyr est de chascun sac de bledz froment, seigle, poix, febves et autres légumes, charge ou charetée, qui entre en vente au dictclaustre, une pleyne culière de chascun...* »^v. (L'existence de cette frairie des boulangers se constate, par les titres énumérés, dès l'année 1284.) 11° Environs de Limoges et paroisses du diocèse. (F° 47r° et ss.) : Puy-Saint-Martin, Montjauvy, les Orances et Corgnat, Moulin-Rabaud, las Fonts Saint-Peyr, Masbatent ; paroisses de Couzeix, Chaptelat, Beaune, Bonnat, Rilhac-Chadenier, Ambazac, Feytiat, Beynac, Meuzac, Tarn, Verneuil, Condat, Sainte-Marie-de-Vaux, etc. Les articles sont sous la même forme que ci-dessus. - Parmi les débiteurs dénommés figurent : Me Guillaume Poylevé, avocat ; M^e Albert Baignol, notaire et praticien ; M^e Jean de Prouhet, lieutenant général ; Desflottes, hôte de *la Psalemandre* [*sic*] de Limoges ; M^e Pierre Mosnier, prêtre de Condat ; noble homme Richard de la Mondie, de la paroisse de Meilhac, diocèse de Poitiers. - F° 221 r° : Copie de l'ordonnance de Charles Turquant, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et surintendant en la justice et police du haut pays de Limousin, rendue à la requête des bailes de l'hôpital de Saint-Martial et portant constitution d'un bureau d'administration: « *Sur la requeste présenté... par les bailes et administrateurs des biens des pauvres de l'hospital de Saint-Martial... contenant que pour la conservation des biens des dictz pauvres ilz ont fait dresser dans le pourpris du dict Saint-Martial ung bureau avec les coffres en bancz à dossiers propres pour la conservations des tiltres, lesquelz ilz ne veulent remuer sans nostre autorité... avons ordonné que pour la conservation des biens des dictz pauvres oultre les dictz bayles seront nommés ung chanoine du chapitre Saint-Martial, aultre des magistrats du présent siège, aultre des gens du Roy du dict siège et ung aultre des consulz, lesquelz assisteront aux dictz bayles durant troys ans et s'assembleront au dict bureau quatrei foy l'an, appelé le scindic des dictz pauvres pour délilibrer de ce qu'ilz verront estre affayre pour la conservation des biens et revenus du dict hospital... Fait à Limoges en la chambre du Conseil, le 1^{er} jour de septembre 1588.* » Suit le procès-verbal de quelques séances du dit bureau, traitant uniquement de la conservation et du classement des archives. Suit encore le procès-verbal de prise en charge des dites archives par les bailes de 1591.

H SUP LIMOGES 1 B 17

Commission obtenue en la sénéchaussée de Limoges par l'aumônier de Saint-Martial pour faire renouveler les terriers des rentes et autres droits dus à l'aumônerie. 1528. - Ordonnance du sénéchal de Limoges rendue à la requête des administrateurs de l'aumônerie de Saint-Martial, portant que, conformément aux édits royaux, les adversaires des dits administrateurs ne pourront plaider ailleurs qu'en la dite cour, 1562. - Lettres de chancellerie obtenues au Parlement de Bordeaux par les administrateurs de l'hôpital de Saint-Martial pour être relevés du laps de temps, péremption d'instance, fin de non-recevoir et

autres exceptions qu'on pouvait leur opposer dans la perquisition de leurs droits seigneuriaux, 1615.

Liasse : 3 pièces parchemin.

1528-1615

H SUP LIMOGES 1 B 18

Mandement de Henri III au sénéchal du Limousin pour obliger tous les tenanciers du dit hôpital « *de payer incontinent et sans délai ce qu'ils devront des arrérages des cens, rentes et revenus aux receveurs, fermiers ou autres ayant charge du dit hospital.* » Paris, 12 mars 1575.

Liasse : 1 pièce parchemin ; 1 sceau.

1575

H SUP LIMOGES 1 B 19

Extrait du « *procès-verbal de MM. les commissaires députés par le Roy pour la réception de ses foy et hommage, vérification des advençz et dénombremens, recherche de son ancien domaine de Navarre, perquisition des lotz et ventes, entreprises, usurpations, faction de papier-terrier et autres droits et devoirs seigneuriaux appartenant à sa Majesté en ses comté de Périgord et vicomte de Limoges,* » déc. 1624.

Cahier. - In-8°, 6 feuillets papier.

1624

Il y est donné acte aux administrateurs de l'hôpital de Saint-Martial de leur comparution au greffe des dits commissaires et de la déclaration des revenus de l'hôpital.

H SUP LIMOGES 1 B 20

Liève des revenus du dit hôpital

Registre : In-4°, 328 feuillets papier.

1535-1592

Liève des revenus du dit hôpital sous ce titre : « *C'est la recepte et liève des cens, rentes et devoirs deuz à cause de l'homosnerie Mons. Saint Marcial à Messieurs les distributeurs de la tierce partie par arrest délivrée, et les aultres deux par frère Jehan Chaussade, haulmosnier, assenste et affermée pour l'an 1535.* » - Les articles sont sous cette forme : F°5 r° : « *Jehan Durand alias Busseyrolas pour sa maison assise aux soulx de las Combas entre la maison et taverner de Aymard Faige, d'une part, et la maison de Jehan Daslz, d'autre part, et la dicte rue par davant, d'autre part, doit chacun an de cens et fondalité argent II sols.* » Suit ordinairement l'indication des paiements effectués. - Les maisons et tènements accensés sont rangés par paroisses : celles de Limoges et de la banlieue, celles de Cognac, Couzeix, Chaptelat, Beaune, Bonnat, Rilhac, Ambazac, Verneuil. Aixe, Tarn, Condat, Vaux, Beynac, Château-Chervix, Saint-Priest près Séreilhac, Marsac près Saint-Léonard, Eybouleuf, la Geneytouse, Saint-Paul, Saint-Genest, Saint-Denis-des-Murs, Melhan en Poitou, Janailac, Saint-Hilaire-Lastours, Nexon, Rilhac-Lastours, Saint-Martin-du-Temple, Meuzac, Nantiat, La Garde-Saint-Gérald, Chamboret, Saint-Gence, Châteauponsac, Roussac, Breuilaufa, Berneuil, Vaulry et Saint-Vaury. - Parmi les tenanciers dénommés figurent : M^e Mathieu Mazentin, avocat ; M^e Guillaume Peyteau, prêtre ; M^e Bartholomé Saleys, en son vivant chanoine de Limoges. ; M^e Guillaume Charlony, notaire et

greffier de MM. les élus ; Guillaume Poylevé, avocat ; M^e Albert Baignol, notaire de Limoges ; M^e Jean de Prouhet, lieutenant général ; M^e Jean Chantoys, élu au haut pays de Limousin ; Me Pierre Mosnier, prêtre de Condat ; noble Louis Richard, seigneur de la Mondie en Poitou. (Cf. pour ces noms le terrier de 1589, art. H SUP LIMOGES 1 B 16.)

H SUP LIMOGES 1 B 21	Liève très sommaire des revenus du dit hôpital. Cahier. - In-4°, 15 feuillets papier.	1540
	Même forme d'articles que précédemment.	
H SUP LIMOGES 1 B 22	Liève très sommaire des revenus du dit hôpital. Registre. - In-4°, 151 feuillets,-papier.	1542
	Même forme d'articles que précédemment.	
H SUP LIMOGES 1 B 23	Liève des revenus du dit hôpital. Registre. - In-4°, 136 feuillets papier.	1571
	Même forme d'articles que précédemment.	
H SUP LIMOGES 1 B 24	Liève des revenus du dit hôpital. Registre. - In-4°, 106 feuillets papier.	1572
	Même forme d'articles que précédemment.	
H SUP LIMOGES 1 B 25	Liève des revenus du dit hôpital. Registre. - In-folio, 94 feuillets papier et parchemin.	1573
	Même forme d'articles que précédemment.	
H SUP LIMOGES 1 B 26	Liève des revenus du dit hôpital. Registre. - In-4°, 98 feuillets papier.	1578
	Même forme d'articles que, précédemment.	
H SUP LIMOGES 1 B 27	Liève des revenus du dit hôpital. Liasse : 13 cahiers in-4°, 23, 30 et 36 feuillets papier.	1581-1583

- Même forme d'articles que précédemment.
- H SUP LIMOGES 1 B 28 Liève des revenus du dit hôpital.
Registre. - In-4°, 38 feuillets papier.
1584
- Même forme d'articles que précédemment.
- H SUP LIMOGES 1 B 29 Liève des revenus du dit hôpital.
Registre. - In-folio, 84 feuillets papier.
1585
- Même forme d'articles que précédemment.
- H SUP LIMOGES 1 B 30 Liève très sommaire des revenus du dit hôpital.
Registre. - In-4°, 15 feuillets papier.
1605-1607
- Même forme d'articles que précédemment.
- H SUP LIMOGES 1 B 31 Lièves très sommaires des revenus du dit hôpital.
Liasse : 2 cahiers in-4°, 9 et 25 feuillets papier.
1641-1649
- Même forme d'articles que précédemment.
- H SUP LIMOGES 1 B 32 Liève des revenus du dit hôpital.
Registre. - In-folio, 88 feuillets papier.
1650
- Même forme d'articles que précédemment.
- H SUP LIMOGES 1 B 33 Liève des revenus du dit hôpital.
Registre. - In-4°, 46 feuillets papier.
1654
- Même forme d'articles que précédemment. - Parmi les tenanciers figurent : M^e Jean Savagin, prêtre, vicaire de la vicairie des Peyteu ; Boulesteys, hôte du logis de *la Bische* ; M^e Pierre Bourday, receveur du taillon ; Gabriel Minoret, M^e chamoiseur ; M^e Joseph Croisier, receveur général ; Jean Delachenaud, fondeur ; Martin du Chevalet, conseiller ; Jean Delauze, hôte du logis du *Signe de la Croix* ; Lansade, notaire ; M^e Joseph Duboys, chanoine.
- H SUP LIMOGES 1 B 34 Liève des revenus du dit hôpital.
Cahier. - In-4°, 27 feuillets papier.

1659-1661

Même forme d'articles que précédemment.

H SUP LIMOGES 1 B 35

Procédures pour l'aumônier de Saint-Martial contre les consuls de Limoges.

Liasse : 9 pièces parchemin ; 43 pièces papier.

1500-1535

Entre autres pièces figurent : une requête du dit aumônier contre les consuls pour s'opposer « à la destination du tiers des revenus de l'aumosne, » 1500 ; - une enquête faite à la demande des consuls, de laquelle il résulte que les revenus de l'aumônerie étaient de 700 à 800 l., janvier 1531 ; - une requête des consuls contre le dit aumônier pour se faire remettre les terriers et titres de l'aumônerie, février 1531 ; - un arrêt du parlement de Bordeaux portant que, par provision, l'aumônier de Saint-Martial sera tenu de secourir les pauvres et ordonnant une enquête, 1532 ; - une enquête sur l'état du dit hôpital, 1532. Les témoins appelés sont Jean de Lavault, hospitalier ; Madeleine Chevalière, hospitalière ; Jacquette Souvaige, servante de l'hôpital. - Procédures entre les consuls et le procureur général du Roi, d'une part, l'aumônier de Saint-Martial, d'autre, touchant le droit de nomination des administrateurs du dit hôpital, 1531-1532, Les consuls accusent l'aumônier de mal gérer le revenu des pauvres, quoique suffisant ; - transaction entre les parties réglant à nouveau les droits et obligations de l'aumônier vis à vis de l'hôpital et stipulant que l'un des deux administrateurs sera nommé par les consuls et l'autre par l'abbé et l'aumônier de Saint-Martial, 1532, etc^{vi}.

H SUP LIMOGES 1 B 36

Procédures pour le syndic de l'hôpital de Saint-Martial

Liasse : 6 pièces parchemin ; 35 pièces papier.

1584-1507

Procédures pour le syndic de l'hôpital de Saint-Martial : contre l'abbé de l'abbaye de ce nom, touchant la pension annuelle par lui due au dit hôpital ; - contre dame Paolie Poylevé, femme de Léonard Descoulx, notaire et praticien, touchant l'hérédité de son dit mari, vers 1593, etc.

H SUP LIMOGES 1 B 37

Procédures informes, sans classement possible, concernant le dit hôpital.

Liasse : 1 pièce parchemin ; 4 pièces papier.

1539-1643

SÉRIE C — MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES

H SUP LIMOGES 1 C 1

Vicairie de Notre-Dame.

Liasse : 1 pièce parchemin ; 1 pièce papier.

1514

Fondation faite par Jean Teulier, couturier, et Marguerite de la Paye, sa femme, dans la chapelle du dit hôpital d'une vicairie en l'honneur de la Vierge, à charge par l'hôpital d'y faire célébrer deux messes par semaine pour l'âme de feu Martial de la Paye, boulanger, père de la dite Marguerite. - Copie du précédent acte, sur papier.

SÉRIE D — RÉPERTOIRES DE TITRES

- H SUP LIMOGES 1 D 1 Répertoire des titres du dit hôpital^{vii}.
Liasse : In-8°, 119 feuillets papier.
1497-1566
Les actes y transcrits, reçus par Tessier et Gadaud, notaires, sont des reconnaissances de rentes sur les tènements de Clavières, Saint-Vaury, Aixe, Transmont, Roussac, les Teulières, Feytiat, la Geneytouse, Mas-Charretier, Leyssène, Lavault-Salesse, etc.
- H SUP LIMOGES 1 D 2 Répertoire des titres du dit hôpital.
Registre. - In-8°, 34 feuillets parchemin.
1550-1567
(Les deux premiers feuillets font défaut.) - Les actes y transcrits, reçus par Raymond et Martin, notaires, sont des reconnaissances de rentes sur les tènements de Puy-Saint-Martin et Clos-Saint-Martial, sur diverses maisons de Limoges, sises rue d'Eygoulène, faubourg des Arènes, rue Péliçon, etc.
- H SUP LIMOGES 1 D 3 Répertoire des titres du dit hôpital.
Cahier. - In-folio, 12 feuillets parchemin.
1551
Les actes y transcrits, reçus par Gadault, notaire, sont des reconnaissances concernant les tènements de las Forgeas, las Chaussadas, la Guyrelle, Langlade, Voyon, Masbrenier, Villevaleix, le Mazet, Marsiat, Montcheny, Lascoulx, la Villeine, le Buisson, la Rebière, Chermagault, Villerembaud, l'Ort, etc.
- H SUP LIMOGES 1 D 4 Répertoire des titres du dit hôpital.
Registre. - In-8°, 89 feuillets papier.
1551-1597
Les actes y transcrits, reçus par Gadault, Texier, Boysses, Duteil et autres notaires, sont des reconnaissances de rentes, des sentences, des titres de donation, etc., concernant les tènements de las Forgeas, Saint-Vaury, Clavières, Saint-Denis-des-Murs, Mas-Charretier, Rilhac-Lastours, las Claustras, la Vallade, etc.
- H SUP LIMOGES 1 D 5 Répertoire des titres du dit hôpital.

Registre. - In-4°, 4 feuillets parchemin.

1555-1560

Les actes y transcrits, reçus par Malherbaud, notaire, sont des reconnaissances concernant une vigne sise près du cimetière de Sainte-Félicité, le clos de Beaupuy et une maison de la rue des Chouchières.

H SUP LIMOGES 1 D 6

Répertoire des titres de l'hôpital, appelé Terrier de Darfeuille, notaire.

Registre. - In-4°, 241 feuillets parchemin.

1606-1664

Les actes y transcrits sont des pièces de procédures, des constitutions et reconnaissances de rentes, des affermes de dîmes, des contrats de vente, des quittances, des investitures, etc. concernant les tènements de Valeix, las bassas Teulièras, Lavaud de Salesse, diverses maisons sises à Limoges ou dans les faubourgs, les tènements du grand et du petit Teil, le Naveix, le clos Beaupeyrat, le grand et le petit Jugnat, etc. - F° 2 r° : Mention de Pierre Arnaud, vicaire de la vicairie desservie eu l'église de Saint-Michel-des-Lions ; - F° 36 r° : Mention de la frairie de Notre-Dame d'août en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix ; - F° 72 r° : Promesse de prêter les secours de son art aux pauvres de l'hôpital de Saint-Martial, faite par Gérald Neaulme, M^e chirurgien, 1624 ; - F° 236 r° et ss. : Table des matières du dit terrier.

H SUP LIMOGES 1 D 7

Répertoire des titres du dit hôpital.

Registre. - In-8°, 134 feuillets papier.

1635-1661

C'est un double du précédent terrier de Darfeuille, à partir de l'année 1635.

H SUP LIMOGES 1 D 8

Répertoire analytique des titres du dit hôpital, rédigé vers 1506.

Registre. - In-4°, 140 feuillets papier.

Vers 1506

Les articles sont sous cette forme : F° 1 r° : « *Le dict jour huitiesme de juing l'an 1503, Pierre Savoye dict Dordonnye et Michel Savoye, son frère, tant pour eulx que pour leurs aultres comparsonniers, ont confessé tenir, posséder et exploicter les lieux de Redont, la Mourelle et Maleprise, et le dict haulmosnier estre seigneur foncier et direct des dits lieux et y avoir chacun an sur iceulx IIII sextiers emine seigle, III quartes avoine, III sols tournois, II gelines, le tout de cens annuel.* »

H SUP LIMOGES 1 D 9

Répertoire analytique des titres du dit hôpital, rédigé en 1564.

Registre. - In-4°, 61 feuillets papier.

1564

Les titres sont analysés selon l'ordre des sacs où ils se trouvaient renfermés, les dits sacs cotés par A, B, C, etc.

**SÉRIE E — ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT,
DÉLIBÉRATIONS, BUDGETS, ALIMENTATION,
FOURNITURES, BÂTIMENTS, MOBILIER**

- H SUP LIMOGES 1 E 1 Cahier de recettes et dépenses.
Cahier. - In-4°, 29 feuillets papier.
1582-1583
Les recettes consistent dans le recouvrement des revenus ordinaires dus à l'hôpital par ses tenanciers ; les dépenses dans des frais d'actes et de procédures (cahier commencé par les deux extrémités).
- H SUP LIMOGES 1 E 2 « *Receptes et despances pour les pauvres [sic] de l'hôpital Saint-Martial,* »
faites par Pierre Benoist, baile.
Cahier. - In-folio, 27 feuillets papier.
1587
Les recettes consistent dans le recouvrement des revenus ordinaires dus à l'hôpital par ses tenanciers ; les dépenses consistent en pain, viande et vin pour la nourriture des pauvres. Le nombre de ceux-ci est dit s'élever au nombre de 19.
- H SUP LIMOGES 1 E 3 Cahier de recettes et dépenses sous ce titre : « *S'ensuict la recepte que je Marcial Favelon, marchand et appotiquere de Lymoges, bayle et administrateur des poulyres [sic] de l'ospital Sainct-Martial, nommé par MM. du chapitre de la ditte esglize en l'année 1590, ay faict la ditte année de ma charge.* »
Cahier. - In-4°, 44 feuillets papier.
1590
Même nature de recettes et dépenses que ci-dessus.
- H SUP LIMOGES 1 E 4 Registre de recettes et dépenses tenu par Antoine Busseyron, baile (?) de l'hôpital.
Registre. - In-4°, 20 feuillets papier.
1591-1595
Les premiers feuillets font défaut. Les dépenses consistent en frais d'actes et de procédures.
- H SUP LIMOGES 1 E 5 Registre de recettes et dépenses sous ce titre : « *Papier consernant la recapte et despance du revenu des pauvres de l'ospital Saint-Martial durant l'année 1612, tenu par Mathieu Benoist, marchand de Limoges, baile du dit hospital, en companye [sic] de M. M^e Joseph Maraud, contrerolleur pour le Roy en la Généralité de Lymoges, et Martial Senselles, bourgeois et marchand de la ditte ville.* »
Registre. - In-4°, 23 feuillets papier.

Les recettes consistent dans le recouvrement des revenus ordinaires dus au dit hôpital par ses tenanciers. Parmi les dépenses, consistant en vivres, frais de procédures, etc., figurent les articles suivants : f° 4 r° : payé 5 sols à M. Boutaud, aumônier de l'hôpital, « pour avoir dict la sainte messe le dict jour de Notre-Dame, qui est le jour de nostre entrée de baisle ; » - f° 5 v° : payé 40 sols « pour la pension de la nièce de M. le M... ; » - payé 30 sols, à Raymond le Courderier, « pour la pension d'ung petit enfant qui avoit la teigne en la teste ; » - f° 6 v° : payé 14 sol « pour faire faire les accoustremens des pouvres de l'ospital Saint-Martial du dract [sic] des pouvres à vestir ; » - f° 8 r° : payé 26 sols « pour laquasse [caisse] de la defuncte Barrière qui est allée à Dieu ; » - plus, 30 sols, « à quatre courbeaux qui l'ont pourtée en terre ; » - v° : payé 7 sols « pour la sépulture d'ung petit enfant nommé le bastard ; » - f° 9 r° : payé 35 sols « pour faire conduire en pèlerinage à Monsieur Saint-Claud le fils d'un nommé Traccosoubz ; » - v° : payé 40 sols « pour ung repas aux pouvres du dit ospital, qui a esté fondé par les confrères de Notre-Dame de la Plasse ; » - payé 7 sols « pour faire lever la serrure de la chappelle de la Trinité ; » - f° 11 r° : payé 7 sols pour la corde de la cloche de la chapelle : - f° 12 r° : payé 3 l. « pour les armoyses de M. Saint-Martial qui sont esté mises sur la chappe de velours rouge, avec que les lettres du millésime, le tout de faux or ; » - v° : payé 140 l. à l'aumônier de l'hôpital, pour sa pension annuelle ; - f° 13 r° : payé 30 l. à Nicolas Peyrat, M^e chirurgien du dit hôpital ; - f° 14 r° : payé 11 l. à Valérie Balhat, hospitalière dudit hôpital, pour ses gages ; - payé 19 l. « pour la despance faicte d'aller tenir les sizés [comprenez assises] au villaige de Claviéras ; » - f° 15 r° et ss. : frais de procédures ; - f° 23 v° : total des recettes faites par Mathieu Benoît durant l'année de sa prévôté : 1 991 l. ; total des dépenses : 1 930 l.

H SUP LIMOGES 1 E 6

Registre de recettes et dépenses sous ce-titre : « *Papier de l'ospital de Saint-Martial pour les pouvres, commensant l'année 1612, le 2^e jour de février que nous sommes entrés en charge.* »

Registre. - In-8°, 61 feuillets papier.

1612-1613

Les recettes consistent dans le paiement des rentes fondées pour repas en faveur des dits pauvres ; les dépenses consistent en pain, viande, vin et autres fournitures de cuisine.

H SUP LIMOGES 1 E 7

Cahier de recettes et dépenses sous ce titre : « *C'est l'estat de la recepte et mise faicte par feu sieur Jehan Suduyraud, vivant bourgeois et marchand de la présent ville, comme baylle des pouvres de l'ospital Saint-Martial en l'année 1615, commençant le second jour de février et finissant à mesme et semblable jour 1616.* »

Cahier. - In-4°, 24 feuillets papier.

1615-1616

Les recettes consistent dans le recouvrement des revenus ordinaires dus à l'hôpital par ses tenanciers. Parmi les dépenses, consistant en vivres, frais de procédures, etc. figurent les articles suivants : f° 11 r° : payé 18 deniers pour un bâton sive chamballon à porter seaux ; - f° 12 r° : payé 10 l. « à l'hospitalière pour ses gaiges ordinaires de toute l'année ; » -

payé 35 sols pour frais de procédures, « *ayant esté fait plusieurs insolences dans le jardrin du dict hospital par le fils de Meusat, cordonnier, et battu la Rabaude de plusieurs coups avec grande effusion de sang ;* » - f 14 r° : payé 100 sols à la Thonye, servante de l'hôpital, « *pour ses gaiges ordinaires ;* » - f° 15 v° : payé 45 sols pour l'inhumation de Pierre Largot, imprimeur, décédé à l'hôpital le 7 décembre ; » - f° 17 r° : payé 2 l. « *pour mettre en apprentissage ung fils d'une fille de la Picardie, avec ung espinglier.* »

H SUP LIMOGES 1 E 8

Cahier des recettes et dépenses faites par Jean Biays, baile du dit hôpital.

Cahier : In-4°, 8 feuillets papier.

1616

Même nature de recettes que précédemment ; au total 1 347 l. Même nature de dépenses, entre lesquelles figurent les suivantes : f° 4 r° : payé 5 sols « *pour faire la fosse du bastard de Chambinaud ;* » - f° 5 r° : payé 21 sols pour 3 journées de travail à un homme qui aida à nettoyer les conduits de la fontaine ; - f° 7 r° : payé 7 sols « *à un pauvre passant qui avoit couché certain temps dans le dit hôpital ;* » - payé 140 l. à M. Vilain, Me des enfants de chœur de Saint-Martial, pour la pension de l'aumônier. - Total des dépenses 1 069 l.

SÉRIE F — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT, ADMINISTRATEURS, RELIGIEUSES, CHIRURGIENS, APOTHICAIRES

H SUP LIMOGES 1 F 1

Régime intérieur.

Liasse : 1 pièce papier.

XVI^e siècle

Mémoire formulant divers griefs sur l'état du dit hôpital. Sans date ; écriture du XVI^e siècle. (Il résulte d'un passage de l'art. 9 que l'auteur de ce mémoire est une des servantes de l'hôpital^{viii}. « ... 1° *Personne ne prie Dieu ny soir ny matin. Ils font de grandes insolences en disant grâces. Peu assistent à la sainte messe ; s'ils y assistent, c'est avec grandes irrévérences ; 2° L'hôpital est composé d'une gardienne, serviteur et servante, hommes et femmes, petits enfants et petites filles. On peut dire en général qu'ils sont tous yvres tous les soirs, excepté deux ou trois qui sont un peu plus sages et plus retenus ; 3° Quelques-uns de ces hommes, pour avoir moyen d'ivrongner, servent de macquereaux. La gardienne le sait bien et n'en dit mot, parce qu'elle entend bien ce mestier et boit avec ces malheureux de leur gain deshoneste ; 4° Les femmes ne sont point sages. Il y en a qui sont du tout insolentes en leurs paroles et déportements. On en appelle quelques-unes Menettes^{ix}, mais elles n'en ont que le nom et l'habit, n'ayant aucune retenue au boire, au manger... ; 6° Les enfants et filles qui sont nourris dans l'hôpital ayant devant les yeux des exemples si pernicious, ne peuvent estre que meschants et portez à toutes sortes de vices. La gardienne les remplit de vin, les porte à la cholère, vengeance, malédictions, jurements, vilénies, tant s'en faut qu'elle soit capable de les corriger ; 7° Les portes de l'hôpital sont ouvertes à heures indues, d'où ceux de l'hôpital sortent ou d'autres entrent dans l'hôpital, en suite de quoy quelques filles se sont trouvées enceintes... ; 8° Un certain prestre, vicaire de Saint-Etienne, a beaucoup contribué*

à corrompre ceste gardienne. ; car cy-devant il venoit disner avec elle, et ne sortoient pour l'ordinaire de table qu'ils ne fussent tous deux yvres. Leurs discours et entretiens ont mis et formenté les débauches de l'hospital... ; 9° Les malades sont fort mal assistez soit pour le corps soit pour l'âme... ; 10° Cy-devant les pauvres observoient quelques règlements qui les rendoient moins insolents. Mais, depuis peu, ils ne se soucient point de ces règlements et son relancez dans les désordres, accoutumés de blasphémer, ivrongner, dire des saletés, se battre, etc., parce que personne ne les tance plus, » etc.

SÉRIE H — PAPIERS DIVERS NE RENTRANT PAS DANS LES SÉRIES PRÉCÉDENTES

H SUP LIMOGES 1 H 1

Juridiction de l'aumônier.

Liasse : 4 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1562-1596

Jugement du Présidial de Limoges condamnant Yrieix Duboys, fermier des revenus de l'aumônerie, à payer aux officiers de la juridiction les gages à eux dus, lesquels lui seront alloués par les administrateurs de l'hôpital de Saint-Martial. Quant à la réduction des dits gages demandée par les administrateurs, il est ordonné que les pièces seront communiquées aux gens du Roi pour être portées à l'audience, 1562. - Procédures établissant les droits de juridiction de l'aumônier de Saint-Martial, 1564-1596.

H SUP LIMOGES 1 H 2

Juridiction de l'aumônier.

Cahier : In-folio, 12 feuillets papier.

1630-1634

« *Registre des causes et assises de la juridiction ordinaire de l'Aumosnerie.* » - Juge : Durand Brugière, licencié es lois, avocat au siège présidial de Limoges. Procureur d'office : Michel Gerbault. L'assise de sept. 1630 se tient « *aux faulxbourgs de Montmailler et dans le logis appartenant au sieur Delauze, me du logis où pend par enseigne le Cygne blanc, estant de la dite juridiction.* » - F^o1 r^o : Procès-verbal d'installation de M^e Martial Dumas, fils de M^e Laurent Dumas, procureur d'office au siège royal de Limoges, comme greffier de la dite juridiction, à ce nommé par le chapitre de Saint-Martial ; - F^o 3 r^o : Arrêt d'ajournement de l'assise annoncée pour le 30 septembre 1630, la plupart des justiciables ayant fait défaut, « *causant les semances* ; » - v^o : Liste des villages qui sont de la juridiction de l'aumônier de Saint-Martial ; - (Les feuilles relatant les causes de l'année 1630 sont perdus ;) - F^o 5 r^o : Assises de 1631-1634 tenues par le juge ordinaire, « *en présance de M. de Maledent, conseiller du Roy au siège présidial du dit Limoges, bayle et prévost de MM. les administrateurs des pouvres de l'hospital du dict Saint-Marcial,* » et autres membres du bureau. Les causes entendues dans les différents lieux de la juridiction visent des violences contre la propriété, des usurpations de biens, des créances non payées, des vols et autres délits de même importance. (Les derniers feuillets font défaut.)

H SUP LIMOGES 1 H 3

Confrérie de la Nativité de Notre-Dame.

Constitution de 10 sols de rente faite par Jacques et Pierre Verdis, père et fils, en faveur de la dite confrérie établie en l'hôpital de Saint-Martial, ces 10 sols représentant un capital de 10 l. « *qui sont le prix de 60 l. de cire délivrées par les dits bailes [de l'hôpital de Saint-Martial] aux dits Verdis.* »

ⁱ M. Laforest (Limoges au XVII^e siècle, p. 237), admet sans preuve 300 pauvres à l'hôpital de Saint-Martial en 1661. - Sur la source de son erreur, voy. notre introduction, p. XXIV, note 6.

ⁱⁱ Imprimé dans nos *Documents histor...* II, I.

ⁱⁱⁱ Imprimé dans nos *Documents histor...* II, 17.

^{iv} Cf. *Reg. consul*, de Limoges, 11, p. 156.

^v Cf. ci-dessus, hôpital général, H SUP LIMOGES B 24 à 27.

^{vi} Cf. ci-dessus, B 5.

^{vii} Les actes transcrits dans ce répertoire de titres et dans les suivants se retrouvent pour la plupart en originaux dans la série B du fonds de l'hôpital général, en tête du présent inventaire.

^{viii} On peut conjecturer que ce mémoire a été rédigé dans la seconde moitié du XVI^e siècle, au temps des guerres civiles, où tous les services publics étaient désorganisés. L'absence de toute mention se référant à l'aumônier de Saint-Martial prouve en tout cas que le mémoire est postérieur à 1532, date à laquelle l'hôpital de Saint-Martial passa de la direction du dit aumônier sous celle des consuls.

^{ix} « *Il y a aussi une certaine institution de filles et de femmes veuves dévotes a Limoges que l'on y appelle menettes. Elles vivent en chasteté et continence, font des prières et ont des statuts.* » *Chronique* de Pierre Robert.

^x Cf. ci-dessus, fonds de l'hôpital général, H SUP LIMOGES H 2.